Plan d'intervention sur les algues bleu-vert



Volet agricole



En réaction contre la prolifération des algues bleu-vert dans les lacs et les cours d'eau du Québec, le gouvernement a annoncé, en septembre 2007, un plan d'intervention échelonné sur une période de dix ans et visant à résoudre ce problème à la grandeur du Québec. Comme d'autres secteurs d'activité, le secteur agricole doit faire sa part en améliorant ses façons de faire et en réduisant ses impacts sur l'environnement et les cours d'eau.

Le volet agricole du plan d'intervention gouvernemental comporte un accompagnement professionnel et une aide financière bonifiée au bénéfice des exploitations agricoles, en priorité au profit de celles qui exercent des activités dans les bassins versants touchés par les algues bleu-vert. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est responsable de l'application de ce volet et agira en collaboration avec les acteurs régionaux et locaux intéressés

Des zones où il faut intervenir de façon prioritaire

Des interventions seront menées de façon prioritaire dans certaines zones dès l'année 2008. En pratique, ces zones comprennent des bassins versants de lacs et de cours d'eau atteints par les algues bleu-vert et des territoires où les risques de contamination de l'eau par le phosphore sont les plus élevés. Les exploitations agricoles qui mènent des activités dans ces zones seront sollicitées en premier lieu pour ce qui est d'engager des actions concrètes et d'améliorer leurs pratiques.

De l'accompagnement pour bien déterminer les problèmes

Les exploitations agricoles situées dans les zones d'intervention prioritaires se verront offrir une aide technique pour trouver les solutions les plus susceptibles d'améliorer la qualité de l'eau et pour réduire la prolifération des algues bleu-vert dans les lacs et les cours d'eau avoisinants. En s'appuyant sur des diagnostics précis, des conseillers agricoles proposeront des correctifs appropriés pour régler les problèmes propres à chaque établissement.



De l'aide pour apporter les correctifs

Dès l'année 2008, le MAPAQ mettra à la disposition des exploitations agricoles l'aide nécessaire pour :

- gérer l'accès des animaux aux cours d'eau;
- aménager des bandes de protection riveraines et des haies brise-vent;
- aménager des ouvrages de protection contre l'érosion dans les champs ou en bordure des cours d'eau;
- adopter des pratiques culturales de conservation des sols et de l'eau;
- soustraire de façon permanente des superficies faisant l'objet d'une culture annuelle dans les zones qui comportent des risques élevés d'érosion;
- obturer des puits inutilisés susceptibles de contaminer les nappes d'eau souterraines.

L'agriculture

contribue-t-elle à la prolifération des algues bleu-vert?

La multiplication rapide des algues est causée par une détérioration des milieux aquatiques, conséquence du réchauffement de l'eau et d'un apport excessif d'azote et de phosphore. Ces matières peuvent provenir de différentes sources, parmi lesquelles figurent les terres agricoles, mais aussi les zones peuplées et les territoires exploités. L'épandage d'engrais conjugué à l'érosion des terres agricoles comporte des risques de contamination des cours d'eau par les matières fertilisantes. Il faut cependant tenir compte d'autres activités à risque comme la fertilisation des pelouses et des parcours de golf, le déboisement des bassins versants et des berges de même que les rejets d'eaux usées provenant des installations septiques et des réseaux d'égouts.

Pour obtenir plus de renseignements

Téléphone 1 888 222-6272

Internet

www.mapaq.gouv.qc.ca/alguesbleuvert

